

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 20 (1891)
Heft: 11

Rubrik: Réunion de la Société suisse des professeurs de gymnase

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de Vaud, Montbarry et le Lac-Noir ; mais il y en a d'autres dans la vallée de Charmey.

Or, d'après M. de Chancourtois, les fentes béantes à l'extrémité d'une chaîne courbe sont forcément indépendantes de la chaîne et ont dû exister avant celle-ci, qui n'a pas pu les fermer. Ce qui le prouve, c'est que ce sont des canaux de venues permanentes d'hydrocarbures (pétrole, grisou, graphite). Les pétroles des Apennins, des Carpathes et du Caucase nous en fournissent des exemples.

Au point de vue fribourgeois, on pourrait ajouter que l'expérience générale des mines prouvant que pétrole, sel, gypse, forment ordinairement un cortège inséparable, nous pourrions avoir des chances de trouver sel et pétrole en relation avec les gypses et près des thermes de notre ligne, et cela d'autant mieux que le flysch et en général le tertiaire est l'étage type de ce cortège (Girard).

Enfin, j'ai dit qu'une autre fente externe existe peut-être devant la chaîne de la Berra. Elle passerait par Semsales et le Burgerwald, où se dégagent depuis longtemps des gaz inflammables. Elle serait, conformément à la théorie de Suess, la faille littorale de la mer de la molasse et les poudingues d'Attalens, du Pélerin, du pont de Thusy, de la Combert et du Guggisberg, qui la recouvrent, ne sont que les deltas des rivières alpines qui se jetaient dans cette mer. C'est aussi sur cette ligne que se trouve la source du Gurnigel.

Cette fente formerait, avec une autre ligne voisine et à peu près parallèle, soit l'anticlinale de la molasse, la trajectoire de nos tremblements de terre qui tous marchent dans la direction Châtel-Saint-Denis, Combert, Guggisberg. Tous nos séismes, en effet, nous viennent des Alpes maritimes par la Savoie et le Valais, et du rivage méditerranéen qui sans cesse est en mouvement. La dépression méditerranéenne est, en effet, une zone vouée au ridement depuis l'origine des temps géologiques (A. de Lapparent). Ce que nous sentons, ce sont les *échos* de ces mouvements méditerranéens.

Pourquoi ne nous viennent-ils pas de la direction contraire ? C'est parce que de l'autre côté il n'y a que des massifs anciens, aujourd'hui définitivement fixes. C'est le massif de Bohême, le massif central hongrois et le plateau de Russie, formant la moitié orientale de ce que M. Suess appelle le *Vorland* des Alpes.

(A suivre)

RÉUNION DE LA SOCIÉTÉ SUISSE

DES PROFESSEURS DE GYMNASSE

La Société suisse des professeurs de Gymnase s'est réunie à Neuchâtel dimanche et lundi, les 4 et 5 octobre, sous la présidence de M. le Dr Lecoultré, professeur à Neuchâtel. L'assemblée comptait environ une soixantaine de membres.

Dans son discours d'ouverture, le dimanche soir, le président a rappelé que la première réunion de la Société, tenue dans la Suisse romande, avait eu lieu à Fribourg, il y a 8 ans, sous la

présidence de M. le professeur Koller, de regrettée mémoire. Il a pris pour sujet de son discours l'organisation des gymnases dans les cantons protestants de la Suisse française, après la Réforme, qui venait de faire table-rase de toutes les anciennes institutions. La fondation de nouveaux collèges à Neuchâtel, à Lausanne, etc., est due au Normand, Maturin Cordier.

Entre autres observations, il fait remarquer que le programme actuel du Gymnase de Neuchâtel est insuffisant pour satisfaire aux exigences fédérales. Les élèves qui en sortent doivent passer une année à la Faculté des sciences, à l'Académie (ce qui équivaut à notre année de physique). Il est question de remédier à cet inconvénient.

Après avoir liquidé les questions administratives : reddition des comptes, diverses affaires, nomination du président pour 1892, — c'est M. Schulthess, professeur à Frauenfeld, qui a été élu, — M. Finsler, recteur du gymnase de Berne, nous donne lecture d'un travail de M. Wirz, intitulé : *Wahrheiten für ein Gymnasium allenthalben aus der Feder Orelli's*. C'était plutôt une critique du gymnase de Zurich, à l'époque où Orelli était attaché à cet établissement. L'auteur relève spécialement le manque d'unité dans l'enseignement des mêmes branches.

Le principal sujet de discussion devait être présenté le lendemain, lundi, par M. Burckhardt, recteur du gymnase de Bâle, sur l'examen de maturité. Voici les thèses qu'il avait formulées et distribuées comme conclusions de son rapport.

I

« L'Etat a le droit et le devoir d'exiger un examen de maturité de tout élève qui a fini les classes de gymnase et veut commencer les études universitaires. »

Il va sans dire que cette compétence ne saurait s'étendre aux théologiens dans les cantons catholiques.

Cette thèse justifiée par le rapporteur a été acceptée sans discussion.

II

« L'examen ne doit pas dépendre du genre d'études que l'élève compte suivre. »

Les hommes d'écoles estiment tous que le but des études secondaires consiste dans le développement général des facultés et que dès lors il n'y a pas lieu de se préoccuper, au collège, de la carrière spéciale que l'étudiant se propose de suivre plus tard.

III

« L'examen de maturité ne doit pas embrasser tout le programme d'études du gymnase, mais doit essentiellement avoir

le caractère d'un examen de promotion et de sortie de la classe supérieure du gymnase. »

M. Burkhardt dit que le développement consiste moins à « savoir qu'à pouvoir » (nicht wissen aber können). En conséquence, nous devons chercher à interroger les élèves, moins sur l'ensemble des branches qu'ils ont étudiées que sur les connaissances qui sont de nature à nous révéler le mieux ce développement intellectuel. Parmi ces branches il cite la géographie, l'histoire naturelle et l'histoire, qui ont une certaine importance. Les langues et les mathématiques se distinguent de ces branches en ce qu'en avançant dans leur étude on répète les éléments, de sorte que les connaissances acquises en dernier lieu suffisent à nous fixer sur le savoir et le développement d'un élève pour les langues.

La dernière année des classes ne devrait pas être consacrée exclusivement à des répétitions et surtout à la répétition des classiques, puisqu'en en continuant l'étude on en revoit nécessairement ce qui a déjà été enseigné.

Le rapporteur est d'avis que le programme actuel des examens de maturité, qui a pour base les matières exigées par la Confédération pour les médecins, est tout à fait trop chargé. Il est aisé de remarquer qu'il n'a pas été élaboré par des hommes du métier. Le remaniement de ce programme s'impose. Ce travail doit être confié à des hommes d'écoles et non à des légistes.

IV

« Les maîtres des élèves font l'office d'examineurs et ils concourent à dresser les certificats de maturité. Dans le cas où un élève serait faible pour une branche, mais fort pour d'autres, il est permis de compenser les notes. »

La participation des professeurs aux examens assure un contrôle plus sérieux et plus juste, car le maître tiendra instinctivement compte de la connaissance préalable qu'il a du savoir et de la culture de ses élèves. Du reste, l'exclusion des professeurs pourrait paraître un acte de défiance à leur égard. Berne est le seul canton qui exclue les maîtres dans les examens.

Cette dernière thèse fut votée à l'unanimité, mais il n'en fut pas de même de la précédente qui n'a été adoptée qu'après une longue discussion.

Résumons brièvement la discussion si nourrie qu'a provoquée la dernière thèse du rapport.

M. Musy, professeur à Fribourg, estime que l'examen de maturité ne devrait pas porter exclusivement sur les études de la dernière année : une révision des principales matières étudiées au collège ne peut être que fructueuse pour élargir les idées. Mais, d'autre part, il trouve qu'on pourrait élaguer avec avantage du programme actuel plusieurs branches qui y ont été

introduites ensuite des exigences fédérales, par exemple, la géométrie analytique, la trigonométrie sphérique, etc.

M. Burkhardt répond que son idée n'est pas de rendre les épreuves trop faciles, qu'il conserverait un examen écrit et oral sérieux sur cinq ou six branches prises dans le programme de la dernière année ; mais il juge une répétition générale inutile, la plupart des connaissances étant fatalement vouées à un prochain oubli.

M. Gutentag, professeur à Aarau, propose que l'examen porte sur les matières des deux dernières années.

M. Horner, professeur à Fribourg, se demande s'il n'y aurait pas avantage à substituer aux examens actuels un certificat basé sur l'ensemble des notes obtenues par les élèves dans le cours de leurs classes. Ce contrôle lui paraît plus sérieux, plus sûr que celui qui est pratiqué par le système actuel. Cependant, il ne se fait pas illusion sur le peu de chance de voir son idée acceptée pour le moment.

M. Lecoultre, délégué du gouvernement de Genève, a connu le temps où il n'y avait pas d'examen, ce qui n'était pas sans inconvénient.

M. Legrandroy, professeur à Neuchâtel, voterait la troisième thèse du rapport à la condition que la dernière année on fasse des répétitions sur les principales matières. Il y aurait lieu d'établir une différence entre les élèves qui ont fait toutes leurs classes dans le collège et ceux qui n'en ont fait qu'une partie. Il est d'accord avec M. Musy pour supprimer la géométrie analytique qu'il remplacerait par des notions de géométrie descriptive.

M. Humbert, professeur, estime que la proposition de M. Horner devrait être prise en sérieuse considération.

Si toutefois on ne consentait pas à la suppression des examens, il demanderait, dans ce cas, que les notes des professeurs entrent au moins comme facteur dans l'appréciation des épreuves.

M. Viret, à Lausanne, s'explique les divergences d'opinions qui se manifestent par la situation de notre pays qui subit, dans une mesure qui varie, l'influence allemande et l'influence française. Il se rallie d'ailleurs aux propositions du rapporteur. Les répétitions lui paraissent nuisibles au travail régulier des dernières classes et il estime que les élèves ont le droit d'oublier aussi bien que les professeurs.

M. Finsler, recteur à Berne, n'aime pas les examens. Ceux de Berne sont si peu sérieux qu'il suffit d'apprendre quelques pages d'un lexique de conversation pour les subir avec succès. Il préfère, comme M. Horner, de sérieux examens de promotion, qui sont suffisants pour barrer passage aux incapables.

Pour le moment, il est d'avis d'adopter la thèse de M. Burkhardt, qui est un système intermédiaire.

M. Gisy, à Soleure, veut bien interroger sur les branches mentionnées par le rapporteur : géographie, histoire naturelle, histoire, etc., pour autant que ces branches rentrent dans le programme de la dernière année.

M. Weber, à Bâle, demande que le certificat de maturité soit délivré simplement sur les notes obtenues par les élèves à la fin de l'année. Quant aux répétitions, il ne les croit pas utiles.

M. Dessoulavy, Neuchâtel, fait observer que la suppression des examens aurait dû être discutée à propos de la première thèse. Il est ennemi d'une réglementation trop étroite.

M. Horner répond aux diverses objections que l'on a faites à sa proposition. Il fait ressortir les nombreux avantages du contrôle exercé par les professeurs, sans descendre aux détails de l'application de son système qui aurait pour objectif de stimuler le travail des élèves durant tout le cours de leurs classes.

M. le recteur Kaufmann, de Soleure, pense qu'une répétition est fructueuse pour les élèves avant de choisir leur carrière. Il croit cependant que la proposition de M. Burkhardt permet de contrôler suffisamment le développement des élèves.

Il demande que le remaniement des programmes fédéraux soit effectué par des hommes d'école. Il est heureux d'entendre la discussion de ce jour.

M. Musy propose de modifier la troisième thèse de la manière suivante : Au lieu de faire porter l'examen uniquement sur la classe supérieure, il voudrait qu'il s'étendit aux « classes supérieures ». L'organisation de nos collèges est tellement différente qu'il serait difficile à Fribourg, par exemple, de se restreindre aux branches enseignées dans la classe de physique.

Prennent encore la parole MM. Duperrex, à Lausanne, et Béraneck, à Neuchâtel. M. Burkhardt répond aux observations provoquées par sa troisième thèse, qu'il veut, avec M. Horner, tenir compte des notes des professeurs. Il faut, dès le commencement, empêcher les élèves incapables de monter d'une classe à l'autre, de façon que ceux qui arrivent dans les classes supérieures pourront facilement subir leurs examens de maturité. C'est, du reste, cette idée qui lui a dicté sa troisième thèse. Il sait bien que les Français et les Allemands ne seront pas d'accord de longtemps encore. Il tient à accentuer bien son idée que le professeur n'a pas la mission de bourrer les têtes de connaissances, mais de les *polir*. (Wir packen den Schülern nicht den Tornister (havre-sac), wir putzen ihnen den Kopf).

Les propositions du rapporteur sont votées après qu'on eut accentué l'idée que ces thèses sont suffisamment larges et élastiques pour que chacun puisse s'y ranger, tout en conservant son système dans une certaine mesure.

Il a été décidé, en outre, que le rapport de M. Burkhardt serait immédiatement imprimé pour être communiqué au

Conseil fédéral, en lui demandant de faire simplifier les examens des futurs médecins par des hommes d'école.

Cette longue discussion fut suivie d'une communication de M. Attinger sur les institutions de Lycurgue.

Nous ne parlerons pas du banquet qui fut servi ce jour à l'hôtel du Faucon, ni des vins d'honneur offerts généreusement par la ville de Neuchâtel, ni des nombreux toasts qui y furent portés.

Le comité de réception avait organisé pour le lendemain une excursion archéologique à Avenches, préparée le soir par une causerie de M. William Wavre, professeur à Neuchâtel.

—x—

Bibliographies

I

Eléments d'instruction civique, par A. BOURQUI. Ouvrage adopté par la Direction de l'Instruction publique. Cinquième édition. Fribourg, imprimerie Galley. — Prix : 55 cent.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que l'excellent manuel d'instruction civique de M. le préfet Bourqui vient de sortir de presse. L'édition précédente a subi certains changements; l'auteur a accentué le caractère religieux de son ouvrage. La distribution des matières et la méthode sont restées les mêmes. Il serait dès lors superflu d'analyser et d'apprécier un travail que tous nos lecteurs connaissent de longue date. Le succès qu'il a obtenu auprès du corps enseignant en est le meilleur éloge.

II

Cours élémentaire de langue maternelle, par DUSSAUD, professeur de pédagogie au Gymnase de Genève, inspecteur des écoles. Deuxième partie. Lausanne, chez Payot.

Le *Bulletin* de 1889 (p. 88) a consacré un long article à l'appréciation de ce nouveau cours de langue. En voici la deuxième partie. Elle a pour objet l'analyse et la construction de la phrase simple à plusieurs propositions; la syntaxe des différentes espèces de mots; la conjugaison des verbes irréguliers; la classification des verbes; l'emploi et la concordance des modes et des temps; enfin la composition.

Fidèle à la méthode du Père Girard, M. Dussaud, qu'une mort prématurée a malheureusement enlevé à l'enseignement, prend pour point de départ de l'exposé des règles grammaticales, non une formule théorique ou une définition, mais des phrases complètes qui renferment une application de la règle en question, ainsi que nous le disions dans l'article bibliographique consacré à la première partie de ce manuel. Pour mieux faire voir la marche si rationnelle du livre, empruntons la leçon sur l'*Adverbe*: